



CARTE DES MARQUES D'ATTRACTIVITÉ*
16 mai 2022

Marc Thébault pour L'Observatoire socialmedia des territoires,
avec l'appui de Vincent Gollain et de la Chaire ANMT

* : démarches collectives avec pour mission au moins l'attractivité économique et/ou résidentielle, plus éventuellement un volet tourisme.
Ne figurent pas sur cette carte les marques « de destination », à seule vocation touristique.